

Localisation des défibrillateurs cardiaques et des points d'information municipale

Ce site est équipé d'un défibrillateur cardiaque



Article R.2311-13 du code de la santé publique : "Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatique externe."

4 défibrillateurs sont à disposition en cas d'urgence sur les sites suivants :

- 1 au **Centre d'Activités et de Loisirs**, 1 rue de Franche Comté (**salle de l'atelier**)
- 1 à la **Marpa**, allée Edmond Dunand accessible 24h/24h
- 1 au **stade**, rue de la Tuilerie (**vestiaria foot**)
- 1 à la **mairie**, 3 rue des Grandes Vignes accessible 24h/24h



Panneaux d'information municipale

